



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/18/17
24 avril 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Dix-huitième réunion

Montréal, 23-28 juin 2014

Point 9.7 de l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN DES QUESTIONS EN COURS D'ÉTUDE : SANTÉ ET DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. La Vision du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (décision X/2) fait ressortir les liens entre la biodiversité et le bien-être des humains : « D'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples. » L'Objectif 14 d'Aichi est spécifiquement axé sur les services écosystémiques qui contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être des humains : « D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvagardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables. »

2. Divers aspects du lien entre santé et biodiversité ont été examinés au titre de la Convention, dont : l'alimentation et la nutrition,¹ l'approvisionnement en eau,² les risques de maladies liées à la consommation de viande de brousse,³ et la réduction des risques de catastrophe. Depuis la publication de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, une attention plus soutenue a aussi dans l'ensemble été accordée aux liens entre biodiversité, services écosystémiques et bien-être des humains. L'Objectif 14 d'Aichi réclame d'orienter des efforts plus coordonnés sur les liens entre santé et biodiversité. Les travaux sur les liens biodiversité-santé contribuent également à l'intégration de la biodiversité au programme de développement pour l'après-2015 (pour donner suite à la décision XI/22).

* UNEP/CBD/SBSTTA/18/1.

¹ <http://www.cbd.int/agro/food-nutrition/default.shtml>

² <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-60-fr.pdf>

³ Voir les recommandations révisées du Groupe de liaison de la CDB sur la viande de brousse, point 9 : *Santé et épidémiologie* (décision XI/25).

/...

3. La Conférence des Parties, à ses neuvième, dixième et onzième réunions, a appelé au renforcement de la coopération avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres organisations, pour les questions liées à la santé et à la biodiversité. Spécifiquement, au paragraphe 17 de la décision X/20, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif i) de renforcer la collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé et avec les autres organisations et initiatives compétentes afin de promouvoir la prise en compte des questions relatives à la diversité biologique dans les programmes et les plans de santé; ii) d'étudier comment la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, y compris les objectifs et les questions relatifs à l'accès et au partage des avantages, peut le mieux soutenir les efforts déployés pour traiter les questions de santé mondiale et faciliter ainsi la prise en compte de la diversité biologique dans les stratégies de santé nationales conformément à la Déclaration mondiale de la santé, à l'appui des Objectifs du millénaire pour le développement; iii) d'étudier les moyens de réduire l'écart entre les travaux visant à s'attaquer aux effets des changements climatiques sur la santé publique et les travaux visant à s'attaquer aux conséquences des changements climatiques sur la diversité biologique; et de poursuivre la collaboration avec l'Initiative de coopération sur la santé et la biodiversité (*Co-Operation on Health and Biodiversity - COHAB*) et d'autres organisations compétentes afin d'appuyer l'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans la politique et les plans d'action de santé (décision X/20, paragraphe 17).

4. À sa onzième réunion, la Conférence des Parties s'est félicitée du renforcement de la collaboration entre la Convention sur la diversité biologique et l'Organisation mondiale de la santé, et d'autres organisations et initiatives concernées, et a demandé l'établissement d'un programme conjoint avec l'OMS, et d'autres organisations concernées, afin de soutenir la contribution que le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique peut apporter à la réalisation des objectifs de santé humaine (décision XI/6, paragraphe 29).

5. La Conférence des Parties a également invité les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à sensibiliser le public aux interdépendances entre la diversité biologique et les questions touchant la santé, en vue d'obtenir des avantages mutuels et de contribuer à la réalisation des Objectifs d'Aichi pertinents, et à faire rapport à ce sujet à la Conférence des Parties lors de sa douzième réunion (décision XI/6, paragraphe 27).⁴

6. Par ailleurs, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de collaborer avec un certain nombre d'organisations, dont l'OMS, s'occupant des questions liées à l'élimination de la pauvreté, la santé humaine, la sécurité alimentaire et la parité des sexes, dans le processus d'élaboration des objectifs de développement durable, compte tenu des résultats de la Conférence de Rio+20, (décision XI/22, paragraphe 11 c)).

7. Par conséquent, le Secrétariat de la Convention collabore avec l'OMS et un éventail d'organisations et autres partenaires à des activités relatives à la biodiversité et à la santé pour contribuer aux objectifs suivants :

- (a) Promouvoir l'utilisation renforcée de la biodiversité dans les programmes contribuant à la santé humaine;
- (b) Faire mieux comprendre l'importance de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour la santé humaine;
- (c) Contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et l'avancement des objectifs de développement durable.

⁴ Par ailleurs, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de développer davantage les indicateurs de progrès dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (décision XI/3) qui pourraient être pertinents pour l'interdépendance entre la diversité biologique et la santé, y compris les tendances en matière d'avantages pour les humains découlant de services écosystémiques sélectionnés, les tendances en matière de santé et de bien-être de communautés qui dépendent directement de biens et services écosystémiques locaux, et les tendances en matière d'apport nutritionnel de la diversité biologique et de la composition des aliments. Ces travaux se poursuivent dans le cadre de la quatrième édition de Perspectives mondiales de la biodiversité (GBO-4) ainsi que du bilan de l'état des connaissances examiné dans la section II de la présente note.

8. La présente note fournit un résumé des activités menées à bien ou prévues pour donner suite aux décisions X/20 et X/29 sur la biodiversité et la santé. Les travaux sur l'évaluation et le partage des connaissances sur les interdépendances entre la diversité biologique et la santé humaine sont abordés dans la section II; les travaux sur la création de capacités pour promouvoir les avantages communs pour la biodiversité et la santé figurent dans la section III; tandis que les travaux pour renforcer la collaboration et les partenariats en général pour la biodiversité et la santé sont discutés dans la section IV.

9. Le Secrétaire exécutif remercie la Commission européenne et les gouvernements de la France, du Japon et de la Norvège pour les fonds versés à titre volontaire en vue d'appuyer les activités décrites aux présentes.

II. EXAMEN DE L'ÉTAT DES CONNAISSANCES SUR LES INTERDÉPENDANCES ENTRE BIODIVERSITÉ ET SANTÉ HUMAINE

10. L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (2005) et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2007) ont souligné que la santé humaine était affectée par l'état de l'environnement mondial et la santé des écosystèmes. Par ailleurs, la troisième édition de Perspectives mondiales de la biodiversité (GBO) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a conclu que les tendances actuelles nous rapprochent d'un certains nombre de seuils critiques potentiels qui réduiraient catastrophiquement la capacité des écosystèmes de fournir des services essentiels dont dépendent nos vies.

11. Cependant, les interdépendances entre biodiversité, services écosystémiques et santé humaine sont complexes et nous n'en comprenons pas parfaitement les relations de cause à effet. Les recherches interdisciplinaires en cours visent à approfondir la compréhension de ces interdépendances fondamentales afin d'améliorer les interventions autant sur la santé que sur la biodiversité. Pour faire le point sur les connaissances actuelles et faciliter l'apprentissage réciproque des secteurs relatifs à la santé et à la biodiversité, l'OMS et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique coordonnent conjointement un effort visant à préparer un bilan de l'état des connaissances sur les interdépendances entre biodiversité et santé humaine.

12. Pour lancer l'élaboration du bilan des connaissances sur les interdépendances entre biodiversité et santé humaine, les 15 et 16 janvier 2014, la CDB et l'OMS ont tenu une réunion conjointe d'auteurs, au siège de l'OMS à Genève (Suisse). Les objectifs de la réunion étaient : i) de définir la structure du volume technique; ii) de discuter davantage des connaissances relatives à la biodiversité et à la santé et leurs interdépendances à inclure dans la publication; iii) d'examiner conjointement des domaines communs présentant un intérêt scientifique à la lumière de leurs mandats respectifs; et iv) de discuter des contributions respectives au volume technique, des rôles et des démarches futures entreprises en collaboration. La réunion a rassemblé 25 représentants de la CDB et de l'OMS, ainsi que des experts de Bioversity International, de l'Initiative de coopération sur la santé et la biodiversité (COHAB), de DIVERSITAS, d'Ecohealth Alliance, de FIOCRUZ, de Health & Ecosystems: Analysis of Linkages (HEAL) de la Wildlife Conservation Society, et de la Harvard School of Public Health.

13. L'étude comprendra trois principaux volets :

(a) La Partie I introduira des concepts tels que les déterminants sociaux et environnementaux de la santé, de la biodiversité et des services écosystémiques, et fournira un aperçu général des manières dont la biodiversité et la santé sont liées. Elle examinera également les moteurs communs à l'origine des changements qui ont une incidence autant sur la santé que sur la biodiversité, et envisagera des approches telles que l'approche « Un monde, une santé », Ecohealth et l'approche écosystémique qui tentent d'unifier divers domaines;

(b) La Partie II examinera comment la biodiversité est associée à des domaines thématiques spécifiques en ce qui concerne le lien biodiversité-santé, y compris : la qualité de l'eau et de l'air; l'alimentation et la nutrition; les maladies infectieuses; les communautés microbiennes et les maladies non contagieuses; le bien-être physique, mental et culturel; et la médecine traditionnelle et moderne;

(c) La Partie III étudiera comment les politiques et les programmes relatifs à la santé et la biodiversité peuvent être améliorés, à la lumière d'une meilleure compréhension des interdépendances santé-biodiversité, et comment ces questions peuvent être reflétées dans les politiques relatives à l'utilisation des terres, les politiques relatives aux changements climatiques, et la réduction des risques de catastrophe. Elle répertoriera les outils disponibles à cet effet.⁵

14. L'analyse tentera de mettre en évidence les lacunes dans la documentation scientifique existante ainsi que dans les politiques. Elle comprendra également des études de cas qui démontrent la nécessité d'intégrer les politiques relatives à la santé et à la biodiversité, particulièrement dans les pays en développement.

15. L'étude est préparée par un groupe d'auteurs issus des secteurs de la santé et de la biodiversité. Elle tiendra également compte des observations émanant d'un cycle d'analyse mené à bien par les Parties, des experts et les parties prenantes. Les Parties à la Convention auront l'occasion d'examiner l'étude avant sa finalisation, dont la publication est prévue pour la douzième réunion de la Conférence des Parties. Le processus de consultation sollicitera également l'avis des communautés autochtones et locales sur les questions relatives aux remèdes traditionnels, aux cultures alimentaires traditionnelles, et aux considérations sociales, économiques et culturelles associées.

16. Une note résumant les principaux messages qui se seront dégagés du bilan de l'état des connaissances sera soumise à un examen par des pairs à l'adresse <http://www.cbd.int/sbsta/preparation/>.

III. CRÉATION DE CAPACITÉS POUR PROMOUVOIR LES AVANTAGES RÉCIPROQUES ENTRE LA BIODIVERSITÉ ET LA SANTÉ

17. Le Secrétariat et l'Organisation mondiale de la santé, conjointement avec la Fondation Oswaldo Cruz (FIOCRUZ) et d'autres partenaires, ont lancé une série d'ateliers régionaux de création de capacités sur les interdépendances entre santé et biodiversité. Ces ateliers cherchent à appuyer les efforts nationaux visant à intégrer les questions relatives à la santé aux stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité, et à élaborer/mettre à jour des plans d'action qui tiennent compte des problèmes et des possibilités relatifs à la santé et à la biodiversité aux niveaux national et régional, en tant que contribution au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et en particulier à l'Objectif 14. Plus précisément, ils visent à renforcer les capacités aux niveaux national et régional afin : i) d'identifier les lacunes dans les politiques en matière d'information sur les liens entre la santé et la biodiversité; ii) de faciliter la communication et la collaboration intersectorielles, particulièrement entre les ministères de la santé et de l'environnement; iii) d'examiner les défis et les possibilités de la mise en œuvre interministérielle dans les pays en développement, à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des objectifs du Millénaire pour le développement; iv) de faciliter l'intégration des questions relatives à la santé et à la biodiversité aux stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité mis à jour; et v) de renforcer la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, en mettant l'accent sur la santé et le bien-être des humains.

18. Des ateliers sont prévus dans chaque région de l'OMS. Le rapport du premier atelier, pour la région Amérique latine et Caraïbes, organisé en collaboration avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), a été présenté à la onzième réunion de la Conférence des Parties.⁶ Ledit rapport est disponible sur le site web de la CDB, à l'adresse <http://www.cbd.int/en/health/americas>.

19. Un deuxième atelier régional, pour la région Afrique, organisé conjointement avec le Bureau régional pour l'Afrique de l'OMS, s'est tenu du 2 au 5 avril 2013, à Maputo (Mozambique), grâce au généreux appui financier du gouvernement du Japon et de FIOCRUZ. L'atelier a permis d'échanger sur les expériences et les pratiques en matière de mise en œuvre, et de poursuivre de nouveaux domaines de

⁵ Cela donnera suite à la demande du paragraphe 9 de la décision IX/27 de favoriser le travail des Parties sur les questions liées à la biodiversité et la santé notamment par l'élaboration de compendiums d'outils développés dans le cadre de la Convention qui pourraient être utilisés pour le renforcement des capacités et la sensibilisation dans le secteur de la santé.

6 <http://www.cbd.int/doc/health/cop-11-inf-27-en.pdf>

coopération régionale pour aborder les questions pertinentes à la santé, contribuant ainsi à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

20. Cinquante-six participants ont pris part à l'atelier régional en Afrique, dont des experts nommés par les gouvernements de 24 pays africains, représentant des ministères de l'environnement et des ministères de la santé. Les nominations pour ces derniers ont été facilitées par le Bureau régional pour l'Afrique de l'OMS. Des membres de communautés autochtones et locales africaines ont également été invités à participer à l'atelier. Plusieurs spécialistes avec une expertise pertinente ont aussi contribué au succès de l'atelier en donnant des exposés thématiques spécifiques sur plusieurs domaines à problèmes concernant le lien biodiversité-santé, notamment les zoonoses et les maladies infectieuses, l'alimentation et la nutrition, les maladies d'origine hydrique, la médecine traditionnelle, et l'égalité des sexes et le développement. L'atelier s'est tenu en anglais, en français et en portugais.

21. En plus des objectifs généraux susmentionnés, l'atelier régional pour l'Afrique a tenté d'identifier de possibles activités conjointes permettant de produire des avantages réciproques pour la santé et la biodiversité, pour considération dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), les stratégies nationales de santé, et les plans nationaux d'action commune (PNAC) au titre de la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique, et pour promouvoir la coopération transfrontalière/régionale et les réseaux de soutien sur les questions et stratégies relatives à la santé et à la biodiversité.

22. Après chaque atelier, les participants ont été encouragés à rendre compte de l'atelier dans leurs pays; à inclure des questions relatives à la santé et au bien-être dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité; à contacter les points focaux d'autres conventions sur l'environnement et les points focaux en matière de santé pour collaborer sur les questions concernant la santé et la biodiversité en vue d'encourager la communication intersectorielle.

23. Les conclusions finales émanant de l'atelier pour l'Afrique figurent à l'annexe I de la présente note. Le rapport complet de l'atelier est disponible sous format électronique à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/doc/meetings/health/wshb-afr-01/official/wshb-afr-01-02-en.pdf> et également dans le site web de la CDB sur la santé et la biodiversité, à l'adresse <http://www.cbd.int/en/health/africa>.

24. Pour assurer le suivi de l'atelier sur la création de capacités sur les interdépendances entre biodiversité et santé pour l'Afrique, organisé conjointement par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et l'OMS, le Secrétariat a contribué des apports pour l'élaboration d'un cadre et d'un plan d'action régionaux pour la biodiversité et la santé en Afrique, de concert avec le Bureau régional pour l'Afrique de l'OMS. Ces apports ont été inclus dans le compendium consolidé de stratégies et d'interventions présenté à la deuxième Conférence interministérielle sur la santé et l'environnement en Afrique, qui s'est tenue du 23 au 26 novembre 2013, à Luanda (Angola).

25. Sous réserve de la disponibilité des fonds, d'autres ateliers régionaux sur les interdépendances entre biodiversité et santé humaine sont envisagés en 2015 et 2016, notamment pour les régions de l'OMS suivantes : Asie du Sud-Est, Pacifique occidental, Méditerranée orientale, et Europe.

IV. RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION ET DES PARTENARIATS POUR LA BIODIVERSITÉ ET LA SANTÉ

26. Le Secrétariat a fait rapport sur les activités réalisées en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé dans le document UNEP/CBD/COP/11/INF/27. Comme indiqué plus haut, le Secrétariat collabore présentement avec l'OMS à l'élaboration d'un bilan de l'état des connaissances sur les interdépendances entre santé et biodiversité (voir la section II) et à une série d'ateliers de création de capacités (voir section III). Les deux secrétariats discutent également de l'élaboration d'un mémorandum de coopération.

27. De concert avec l'OMS, la Convention sur la diversité biologique a également fourni des apports et préparé des matériels de diffusion sur les liens entre biodiversité et santé humaine à l'intention des

réunions du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (voir <http://www.cbd.int/development/>).

28. Le Secrétariat a également renforcé sa collaboration avec FIOCRUZ en organisant conjointement des ateliers régionaux de création de capacités et en menant à bien un certain nombre d'activités en collaboration.

29. Comme indiqué plus haut, le Secrétariat, de concert avec l'OMS, collabore avec un grand nombre de partenaires à l'élaboration d'un bilan de l'état des connaissances. Il s'agit notamment des organismes suivants : Bioversity International, Initiative de coopération sur la santé et la biodiversité (COHAB), DIVERSITAS, Ecohealth Alliance, FIOCRUZ, Food and Agriculture Organization of the United Nations, Harvard School of Public Health, Union internationale pour la conservation de la nature, Centre de recherche Loyola sur la durabilité (LSRC), Organisation mondiale de la santé animale (OIE), Institut des hautes études sur la durabilité de l'Université des Nations Unies (UNU-IAS), Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF) et Wildlife Conservation Society, et de contributions de plusieurs autres experts émanant d'organisations et d'institutions universitaires compétentes.

30. L'initiative pour la biodiversité et la santé communautaire (Biodiversity and Community Health Initiative), lancée au cours de la onzième réunion de la Conférence des Parties, est une initiative de l'Institut des hautes études sur la durabilité de l'Université des Nations Unies (UNU-IAS), en collaboration avec le Secrétariat, d'autres organismes des Nations Unies, organisations internationales et ONG,⁷ qui vise à élaborer et à intégrer des approches de santé communautaire dans un contexte de développement durable.⁸ L'objectif général de l'initiative est la promotion de la connaissance, de la prise de conscience, et de l'utilisation durable des ressources biologiques, et le renforcement des capacités des populations locales qui dépendent considérablement de ces ressources pour leur santé et bien-être. Les travaux au titre de l'initiative visent spécifiquement à : a) promouvoir des synergies entre la conservation de la biodiversité et la sécurité sanitaire; b) promouvoir l'intégration des pratiques médicales traditionnelles aux systèmes de santé ordinaires; c) promouvoir le développement d'entreprises et de moyens de subsistance durables; d) appuyer le renforcement de capacités pour des services de santé autonomes dans les communautés locales; e) promouvoir l'intégration de connaissances traditionnelles, locales et scientifiques à la confluence biodiversité-santé, et; f) promouvoir l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation, la nutrition et la santé.

31. Cette nouvelle initiative impliquant de multiples parties prenantes envisage un réseau mondial de centres d'excellence traitant de questions relatives à la biodiversité, à la santé, aux connaissances traditionnelles et au bien-être communautaire. L'initiative fait fond sur l'expérience de longue date de ses partenaires en matière de recherche sur les politiques et de défense des intérêts, de renforcement des capacités, de création de réseaux, et d'échange de connaissances sur les questions relatives à la biodiversité et à la santé. Pour faire avancer la compréhension et la sensibilisation et pour contribuer à la collecte de preuves plus solides, examinées par des pairs, concernant l'importance des domaines interdépendants de la conservation de la biodiversité, des objectifs de santé et de sécurité nutritionnelle, et de l'utilisation de divers systèmes de connaissances pour les réaliser, l'initiative cherche à mener à bien un vaste éventail d'activités, dont la recherche sur les politiques, le renforcement de capacités, la défense des politiques, ainsi que le soutien à l'établissement de centres d'excellence.

32. Les partenaires collaborent pour mener des recherches qui examinent les flux de ressources biophysiques dans les secteurs de l'alimentation et de la santé; pour permettre une évaluation participative

⁷ L'initiative pour la biodiversité et la santé communautaire s'inspire des points forts en matière de recherche et d'éducation de l'Institut des hautes études sur la durabilité de l'Université des Nations Unies, dans le domaine à la fois de la biodiversité et des connaissances traditionnelles. Également sur le comité directeur : le Secrétariat de la CDB, Biodiversity International, Comparaison et Appui au Développement Endogène (COMPAS), Foundation for Revitalisation of Local Health Traditions (FRLHT), Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), Groupe de spécialistes des plantes médicinales de l'IUCN, Initiative « Équateur » du Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Réseau de surveillance du commerce des espèces sauvages (TRAFFIC International), et Autorité nationale sur la biodiversité de l'Inde.

de l'utilisation des ressources biologiques et des pratiques de santé; et pour participer aux organes et instruments politiques pertinents. L'initiative contribuera à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses 20 Objectifs d'Aichi, ainsi que des Objectifs de développement durable des Nations Unies pour l'après-2015. Des apports ciblés sont également fournis à des forums politiques spécifiques, y compris ceux du Secrétariat, de l'OMS, du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), et du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, sur les aspects pertinents relatifs aux services écosystémiques, à l'utilisation durable, à la santé publique, à l'accès aux soins de santé, et à la garantie des moyens de subsistance.

33. Un site web de la CDB consacré aux activités relatives à la biodiversité et à la santé a été lancé en marge de la onzième réunion de la Conférence des Parties. Il présente des activités de collaboration spécifiques relatives à la biodiversité et à la santé, et est complété par des liens vers du nouveau matériel de sensibilisation et des ressources existantes, pour cibler les décideurs aux niveaux international et national, le secteur privé, les organisations de la société civile, et les communautés locales, afin de mieux communiquer les manières dont la santé humaine dépend de la biodiversité. Le site se trouve à l'adresse www.cbd.int/en/health.

34. La douzième réunion de la Conférence des Parties examinera les progrès dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Les activités menées à bien à l'appui de la santé et de la biodiversité contribueront à cette évaluation. Dans le cadre de ses efforts continus pour encourager la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, en particulier de l'Objectif 14, et des Objectifs de développement durable des Nations Unies pour l'après-2015, le Secrétariat poursuivra le renforcement de sa collaboration avec l'OMS et les autres partenaires concernés, en vue de promouvoir les considérations relatives à la santé et à la biodiversité. Sous réserve de la disponibilité des fonds au-delà de 2014, de nouvelles activités de collaboration seront organisées, notamment des ateliers de création de capacités dans les régions restantes; des publications de sensibilisation basées sur le bilan de l'état des connaissances sur les interdépendances entre la biodiversité et la santé humaine; et des outils pratiques qui appuient la mise en œuvre d'efforts intégrés relatifs à la santé et à la biodiversité au niveau national.

Annex

CONCLUSIONS OF THE REGIONAL WORKSHOP ON THE INTERLINKAGES BETWEEN BIODIVERSITY AND HEALTH FOR AFRICA

1. Addressing biodiversity-health linkages will contribute not only to achieving health outcomes and biodiversity outcomes but also contribute to poverty reduction, disaster-risk reduction, and sustainable development more broadly, including in the context of the post-2015 development agenda.
2. The relationship between biodiversity and health is multifaceted and complex. It is part of the broader relationship between the environment and health, but not identical to it.
3. The components of biodiversity and ecological processes underpinned by biodiversity support health in many ways:
 - (a) Plant and animal species are sources of traditional medicines, and together with microorganisms, are sources of and models for pharmaceuticals;
 - (b) Plant and animal species, wild and domesticated, and their genetic varieties and races, are sources of food, providing the full range of essential nutrients;
 - (c) Genetic diversity and species diversity underpin ecosystem resilience and provide options for crops and livestock improvement; both of these allow for adaptation to changing circumstances, including climate change;
 - (d) Biodiversity underpins ecosystem functioning, which allows ecosystems to provide services such as clean water, support agricultural productivity (e.g.: through pollination, nutrient cycling, etc.), and regulation of diseases.
4. Biodiversity and ecosystems may also be related to adverse health effects, in some cases, and particularly when ecosystems are not well managed, notably through disease organisms.
5. The health benefits of biodiversity are largely dependent on social dimensions (e.g.: gender, poverty, etc.) and may be specific to local ecosystems and cultures. The different roles of men and women in access to, and the use, control and management of natural resources and the implications for health, as well as the different responsibilities of men and women for health care, need to be recognized. Poor and vulnerable communities, and women and children, are often particularly dependent on biodiversity for food, clean water and medicines.
6. Traditional indigenous and local knowledge, as well as conventional scientific knowledge, associated to biodiversity can be very important in realising the health benefits of biodiversity.
7. The Convention on Biological Diversity and the Nagoya Protocol provide an international legal framework for the fair and equitable sharing of benefits arising from the use of genetic resources, and associated traditional knowledge.
8. The linkages between biodiversity and health can be enhanced in several ways:
 - (a) By promoting the health benefits provided by biodiversity set out in paragraph 3. In turn this provides a rationale for the conservation and sustainable use of biodiversity as well as the fair and equitable sharing of benefits;
 - (b) By managing ecosystems to reduce the risk of infectious diseases, including zoonotic and vector-borne diseases, for example by avoiding ecosystem degradation and limiting or controlling human-wildlife contact;
 - (c) By addressing drivers of environmental change (deforestation and other ecosystem loss and degradation and chemical pollution) that harm biodiversity and health, including direct impacts on health, and those mediated by biodiversity loss;
 - (d) By promoting lifestyles that might contribute to both health and biodiversity outcomes (e.g.: protecting traditional foods and food cultures, promoting dietary diversity, etc.)

/...

(e) By addressing the unintended negative impacts of health interventions on biodiversity (e.g.: antibiotic resistance, contamination from pharmaceuticals) and by incorporating ecosystem concerns into public health policies, and also by addressing the unintended negative impacts of biodiversity interventions on (e.g.: effect of protected areas on access to food, medicinal plants, etc.).

9. Implementation of the Libreville declaration provides opportunities to integrate biodiversity into national health strategies and the national joint plans of action for health and the environment.

10. There is a need to integrate health-biodiversity linkages into national health strategies, and the work of national institutes of health and other national plans and programmes and relevant legislation. Health-biodiversity linkages should be considered in environmental impact assessments and strategic environmental assessments, as well as in health impact assessments. Economic valuation can be a useful tool for assessing the contribution of biodiversity and ecosystems to health.

11. The experience of the countries in the African region in following up on the Libreville declaration, including through the elaboration of situation analysis and needs assessment (SANAs) and national joint plans of action, and through intersectoral multi-disciplinary country task teams, provides useful examples and lessons for other countries and for the integration of biodiversity and health more generally. However, in some countries, there is a need to further strengthen cooperation and joint work between health and environment ministries, including the establishment of cross-sectoral initiatives. In some countries there is also a need and an opportunity to identify more clearly the specific linkages between biodiversity and health within the broader area of environment and health. This should include recognition of the Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020 and its 20 Aichi Targets. There is a need for increased funding for these activities in most countries.

12. The ongoing revision of NBSAPs provides an opportunity to reflect health-biodiversity linkages into biodiversity planning processes. The Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020 including its 20 Aichi Targets provides a useful framework. Target 14 is particularly relevant. Other relevant guidelines have been developed under the Convention on Biological Diversity and by WHO, among others.

13. There is a need to develop practical tools to facilitate the integration of biodiversity into health strategies (and vice-versa), for example through guidelines, or simple checklists of issues, noting the need to distinguish between the specific issues related to biodiversity and the more general environmental issues.

14. There is a need to further share knowledge and experiences related to biodiversity-health linkages among countries and with international and national partners. A mechanism to facilitate this should be promoted and funded. .

15. There is a need to promote training and capacity-building of professionals in both sectors, as well as indigenous and local communities.

16. There is a need to raise awareness and develop education programmes on the importance of health-biodiversity linkages at various levels, so as to enhance support for policies and their implementation. There is also a need to promote further research on these issues, including by strengthening pan-African research collaboration to address knowledge gaps and to incorporate social and cultural perspectives as well as religious values that serve to protect biodiversity and promote health.

17. WHO and CBD, together with FIOCRUZ and other relevant organizations, are encouraged to further develop their joint work programme on health-biodiversity linkages, including further work to synthesize and analyse relevant scientific information and to support the development of a roadmap for further action, including work by countries in the framework of the Libreville Declaration on Health and Environment in Africa as well as links with other relevant international conventions, protocols and agreements.

...